



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2019, le 17 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 10 septembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Éric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Jacques DEWAELE excusé procuration à M. Jacques PISTER, Mme Annie FARRUDJA excusée donne pouvoir M. Noël Marquis, M. François GENAY excusé pouvoir à M. Laurent GELLENONCOURT, M. Jacques LAMBLIN excusé pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Thierry MERCIER excusé pouvoir à Philippe DANIEL,

Etai(ent) excusé(s) :

M. Philippe ARNOULD, Mme Marie-Jo GEORGES, Mme Dominique JACQUOT, M. Jonathan KURKIENCY. M. René ACREMENT excusé remplacé par M. Éric TAVERNE, M. Guy BIENTZ excusé remplacé par M. Jacques LAVOIL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN,

Voix consultatives : Mme Sophie LEHE était présente et M Claude RICHARD était excusé.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE.

2019-046 : PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION ENERTIQUE :

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA CCTLB DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA VALORISATION DES CEE

Convention en annexe

Il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre du dispositif de soutien à la valorisation des CEE – TEPCV, les élus du PETR du Pays du Lunévillois ont adopté le principe de reverser une quote-part forfaitaire de 180 000 € à la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat lui permettant d'abonder son fonds de dotation aux particuliers.

Le Pays du Lunévillois a procédé au dépôt de l'ensemble de ses CEE-TEPCV. La quote-part de reversement du PETR à la CCTLB est donc fixée, au prorata des CEE effectivement valorisés, à 164 813,00 € (cent soixante-quatre mille huit cent treize euros).

La présente convention précise les conditions de reversement de la revente des CEE-TEPCV à la CCTLB.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la convention entre le PETR du Pays du Lunévillois et la CCTLB,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout documents se rapportant à ce dossier
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président, Hervé BERTRAND

